



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 17 juin 2019, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 4 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**Rés. no
2019-100**



N° de résolution
ou annotation

Rés. no
2019-101

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 5^e séance ordinaire de l'année 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 10 juin 2019;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 5^e séance ordinaire de l'année 2019, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service des travaux publics.

5.3 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

Le directeur général dépose le rapport mensuel de M. Maxime Boulay, concernant les activités du service de l'urbanisme.

5.4 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.5 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Adoption du règlement n° 428-2019 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 250 000 \$

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 mai 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 21 mai 2019 ;

Rés. no
2019-102



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée, son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé par Mme Sonia Malouin, il est résolu résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 428-2019 décrétant l'acquisition d'un camion de déneigement et un emprunt de 250 000 \$.

**Rés. no
2019-103**

7.2 Adoption politique n° RF 5.01 – Traitement des plaintes en matière de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT le projet de politique n° RF 5.01 remis aux membres du conseil lors de la séance préparatoire tenue le 10 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter la politique n° RF 5.01 Traitement des plaintes en matière de gestion contractuelle, tel que présentée

**Rés. no
2019-104**

7.3 Demande de dérogation mineure 2019-003

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur L'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la municipalité a adopté un règlement sur les dérogations mineures quant aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que l'immeuble qui fait l'objet de la demande est constitué 5 149 663, et est situé au numéro civique 33 rue Beaudin à Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure a pour objet :

- i. La demande a pour effet d'autoriser l'implantation d'une maison mobile d'une largeur de 3.65 mètres et d'une longueur de 17.06 mètres, alors que le règlement



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

prévoit une largeur minimale de 4.27 mètres et une longueur minimale de 18.29 mètres.;

CONSIDÉRANT que dans le cas où les objets de la présente demande incluraient des travaux déjà réalisés, ceux-ci ont fait l'objet de l'émission d'un permis de construction, et semblent avoir été réalisés de bonne foi;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété du voisinage et que pour s'en assurer, la municipalité a expédié une copie de l'avis public à tous les propriétaires des immeubles adjacents à celui du demandeur;

CONSIDÉRANT que le CCU, suite à l'analyse du dossier, nous a transmis ses recommandations sur la demande;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à une prochaine séance du conseil.

**Rés. no
2019-105**

7.4 Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement n° 437-2019 modifiant le règlement concernant la tarification des services municipaux

AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Desbiens qu'un règlement n° 437-2019 modifiant le règlement concernant la tarification des services municipaux, sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

Un projet de ce règlement est présenté par le directeur général, séance tenante.

8. AFFAIRES COURANTES

**Rés. no
2019-106**

8.1 Résolution d'engagement envers le processus de réflexion et mandat au directeur du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'adhésion de la municipalité à démarche évaluant l'opportunité de mettre un commun une partie ou l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'un mandat d'étude a été confié à la firme RAYMOND CHABOT GRANT THORTON, afin d'une part, dresser un portrait de la situation actuelle des SSI, et d'autre part évaluer les scénarios de regroupement possible et évaluer leurs incidences, afin ultimement d'émettre des recommandations aux municipalités mandataires;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT qu'à la suite du dépôt de l'étude, les municipalités mandataires se sont rencontrées à quelques reprises pour planifier une éventuelle mise en commun;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'entrée en fonction du directeur du SSI, une première rencontre officielle a eu lieu le 6 juin 2019 entre les municipalités intéressées et des représentants du MAMH, du MSP et de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT qu'au sortir de cette rencontre, il y a lieu que chacune des municipalités intéressées adopte une résolution d'engagement, afin d'officialiser le processus de réflexion entourant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu également de mandater le directeur du SSI afin de revoir les scénarios de déploiement des ressources contenues à l'étude précitée, et d'émettre ses recommandations sur les modes de mise en commun envisageables;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes confirme son engagement au processus de réflexion entamé envers la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de son offre en matière de sécurité incendie;
- ii. Que M. Philippe Beaudet, directeur du service de sécurité incendie, soit mandaté pour revoir les scénarios de déploiement des ressources contenus à l'étude de RAYMOND CHABOT GRANT THORTON, et émettre ses recommandations sur les modes de mise en commun envisageables.

Rés. no
2019-107

8.2 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 10 juin 2019, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 14 mai 2019 et le 10 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 54 chèques présentés pour un montant de 95 501.13 \$.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-108**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8.3 Adjudication du contrat – appel d’offres n° 2018-015-A

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d’offres public intitulé : Inspection par caméra télévisée conventionnelle des conduites d’égout;

CONSIDÉRANT le résultat de l’ouverture public des soumissions le 22 mai 2019:

SOUSSIONNAIRE	PRIX
CAN-EXPLORE INC.	52 574.62 \$
SIMO MANAGEMENT INC.	51 336.34 \$
9271-9962 QUÉBEC INC. (Test-air)	33 801.50 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la personne responsable de l’appel d’offres. Rick Tanguay;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l’unanimité des conseillers:

- i. D’adjuger le contrat pour découlant de l’appel d’offres n° 2018-015-A , à l’entreprise 9271-9962 QUÉBEC INC. (Test-air) et ce, conformément à leur soumission datée du 14 mai 2019 au montant de 33 801.50 \$ excluant les taxes applicables;

**Rés. no
2019-109**

8.4 Demande d’acquisition de territoire public

CONSIDÉRANT que la station de pompage actuelle de la municipalité est sise sans droits sur des terres publics;

CONSIDÉRANT les projets que la municipalité compte mettre de l’avant dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l’unanimité des conseillers :

- i. D’autoriser le directeur général, M. Rick Tanguay à procéder aux démarches menant à l’acquisition des lots suivant:
- ii. 5 149 604; 5 149 605; 5 149 608 et 5 120 289.

9. AFFAIRES NOUVELLES



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2019-110**

**Rés. no
2019-111**

**Rés. no
2019-112**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

9.1 **Embauche au poste n° 2019-001 - Secrétaire-réceptionniste**

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2019-001;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Mme Jessy Charette, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Desbiens, appuyé par Mme Julie Guay et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De procéder à l'embauche de Mme Jessy Charette à titre de Secrétaire-réceptionniste, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 18 juin 2019;

9.2 **Acquisition de bornes électriques 240 volts**

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel présenté par le DG dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes autorise l'installation de 3 bornes électriques de 240 volts et s'engage à mettre la mise de fonds nécessaire, estimée à 5 000 \$ en vue d'obtenir trois bornes de recharge électrique sur son territoire;
- ii. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage également à assurer l'entretien et les dépenses annuelles de la borne électrique sur le territoire de la municipalité;
- iii. Que Rick Tanguay, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents de l'entente.

9.3 **Offre de publicité - CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT l'offre de publicité faite par CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser un montant de 300\$ pour la conclusion d'un contrat de publicité avec CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES.

**Rés. no
2019-113**

9.4 Embauche au poste n° 2019-002 - Préposée préposé aux espaces verts

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection formé pour l'analyse des candidatures au poste 2019-002;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures et aux entrevues, le comité de sélection recommande de nommer Ken Tremblay, à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Julie Guay, appuyé par M. Gilles Perron et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De procéder à l'embauche de Ken Tremblay à titre de personne salariée étudiante, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 9 juin 2019.

**Rés. no
2019-114**

9.5 Formation du comité de travail – Révision du plan de mesure d'urgence de la municipalité

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail doit être formé afin de produire un rapport de recommandation au conseil sur cette question;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le comité « Révision du plan de mesure d'urgence de la municipalité » soit formé des personnes suivantes :
 - M. Rick Tanguay, directeur général;
 - M. Philippe Beudet, directeur SSI;
 - M. Éric Desbiens
 - Mme Julie Guay

10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Rés. no
2019-115

10.1 Café pour bénévoles

Après discussion, nous avons convenu de réviser le montant défrayer par la municipalité pour le café des bénévoles et autres personnes invitées à 65\$ par trimestre.

Rés. no
2019-116

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :


EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h34.


Yoland Émond,
maire.


Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.